

PERMIS d'ENVIRONNEMENT

AVIS

Recours – Décision du Gouvernement wallon

Le collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis d'environnement à **ENECOWIND BELGIUM S.A.**

Pour un établissement sis à **Chaussée des Romains à 1360 Thorembois-Saint-Trond.**


Et ayant pour objet (décision querellée) : **démantèlement d'un parc éolien existant de 8 éoliennes en vue de la construction et l'exploitation d'un parc de 7 éoliennes, de l'aménagement de ses accès, de l'extension de la cabine de tête existante et de la construction d'une seconde cabine de tête.**

A fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis d'environnement est **accordé**.

Toute personne intéressée peut consulter ce complément d'information :

Où ?	A l'administration communale d'Incourt, Rue de Brombais n° à 1315 INCOURT
Quand ?	Uniquement sur rendez-vous au 010/23.95.96 07/01/2021 au 27/01/2021

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter ce recours doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, Prénom Service	Monsieur Zeerards Quentin Urbanisme
	010/23.95.68
@	urbanisme@incourt.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

A incourt, le 04/01/2021

PAR LE COLLEGE COMMUNAL

Le Directeur général ,



Le Bourgmestre,

